



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 8665:2017

Petits navires - Moteurs marins de propulsion alternatifs à combustion interne - Mesurage et déclaration de la puissance (ISO 8665:2006)

Small craft - Marine propulsion
reciprocating internal combustion
engines - Power measurements and
declarations (ISO 8665:2006)

Kleine Wasserfahrzeuge - Schiffsantriebs-
Hubkolben-Verbrennungsmotoren -
Leistungsmessung und
Leistungsangaben (ISO 8665:2006)

08/2017



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 8665:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 8665:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 8665:2017} **EN ISO 8665**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Août 2017

ICS 47.080

Remplace EN ISO 8665:2006

Version Française

**Petits navires - Moteurs marins de propulsion alternatifs à
combustion interne - Mesurage et déclaration de la
puissance (ISO 8665:2006)**

Kleine Wasserfahrzeuge - Schiffsantriebs-Hubkolben-
Verbrennungsmotoren - Leistungsmessung und
Leistungsangaben (ISO 8665:2006)

Small craft - Marine propulsion reciprocating internal
combustion engines - Power measurements and
declarations (ISO 8665:2006)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 10 juillet 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 2013/53/UE	4

Avant-propos européen

Le texte de l'ISO 8665:2006 a été élaboré par le Comité technique ISO/TC 188 "Petits navires" de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO 8665:2017.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2018.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Le présent document remplace l'EN ISO 8665:2006.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 8665:2006 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 8665:2017 sans aucune modification.

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 2013/53/UE

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne afin d'offrir un moyen de se conformer aux exigences essentielles de la Directive Nouvelle approche 2013/53/UE.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) au titre de ladite Directive et dès sa reprise en norme nationale dans au moins un État membre, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 - Correspondance entre la présente Norme européenne et la Directive 2013/53/UE

Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Exigences essentielles de la Directive UE 2013/53/UE	Observations particulières/Notes
Tous les articles	Annexe I.A.4 - Caractéristiques concernant les manœuvres ; uniquement pour ce qui concerne la puissance nominale maximale du moteur Annexe I.B.4 Manuel du propriétaire ; (b) - précise la puissance du moteur lorsqu'elle est mesurée conformément à la norme harmonisée	La présente norme n'aborde pas la réalisation d'essais visant à déterminer si les caractéristiques concernant les manœuvres du navire sont satisfaisantes La puissance des moteurs de propulsion doit être mesurée conformément aux exigences de la présente norme. Celle-ci est destinée à être utilisée conjointement avec les articles de l'ISO 15550 qu'elle mentionne Il convient de remarquer que l'exigence essentielle I.A.4 précise que la puissance nominale maximale du moteur doit être déclarée dans le manuel du propriétaire
Tous les articles	Annexe I.B.4 (b) - Manuel du propriétaire	La puissance des moteurs de propulsion destinés spécifiquement à être installés sur ou dans des navires doit être spécifiée dans le manuel du propriétaire lorsqu'elle est mesurée conformément à la présente norme

AVERTISSEMENT : D'autres exigences et d'autres Directives UE peuvent être applicables au(x) produit(s) relevant du domaine d'application de la présente norme.